

## **21 - Programme expérimental de lutte contre la précarité et la vulnérabilité énergétique - Demandes de subventions**

**M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur :**

### **Contexte**

En 2011, les prix de l'énergie ont continué à augmenter avec, en moyenne, un baril de pétrole à 111 \$, 40 % plus élevé qu'en 2010. Dans ce contexte, la facture énergétique de la France s'est alourdie de près d'un tiers en 2011 pour atteindre 61,4 milliards d'euros. Il a fallu l'équivalent de 56 jours d'exportations pour la compenser ; un tel poids dans le commerce extérieur ne s'était pas vu depuis le deuxième choc pétrolier des années 1980.

Ainsi, en 2011, les prix de l'énergie domestique (électricité, gaz et autres combustibles) ont augmenté de 9,9 %, ceux des carburants et lubrifiants de 14,1 %. La dépense moyenne énergétique par ménage s'est accrue de 3,7 % pour dépasser les 3 000 €, dont la moitié est imputable aux carburants.

Concernant l'électricité, un rapport sénatorial publié l'été 2012 conclut à une probable augmentation de 50 % d'ici 2020 de la facture moyenne d'électricité d'un ménage français et ainsi atteindra 1 307 € contre 874 € en 2011.

Cette situation est vécue encore plus difficilement pour 3,8 millions de ménages français en situation de précarité énergétique.

En ce qui concerne la situation bisontine, en 2012 plus de 1 400 ménages sont en situation d'impayés d'énergie pour un montant de plus de 560 000 €.

Pour rappel, les ménages en précarité énergétique sont des foyers qui expriment des difficultés à bénéficier de la fourniture d'énergie pour répondre à leurs besoins de première nécessité, inhérents à l'inadéquation de leurs ressources et/ou de leurs logements liée à la qualité thermique et le type de production de chauffage, etc. : leur taux d'effort consacré aux dépenses d'énergie dépasse 10 % de leurs ressources.

En outre, cette situation a des effets néfastes sur leur santé, leur sécurité (avec l'utilisation de mode de chauffage de substitution comme le kerdane, etc.).

Ces situations ne sont pas récentes et en 2008, la Ville de Besançon, le CCAS, l'ADEME Franche-Comté s'en préoccupaient déjà avec des programmes de sensibilisation et de conseils, ainsi que la réalisation des fiches «Un geste, une économie» et de l'appartement «Fontaine-Eco, et toi ?».

Avec ce programme expérimental, l'objectif minimal est de sortir 100 ménages par an de leur situation d'impayés d'énergie en les accompagnant dans la modification des comportements, des pratiques d'achat, la réalisation de petits travaux, etc., et ainsi de réduire les enveloppes d'aides financières consacrées au paiement des impayés d'énergie.

### **1 - La méthode d'intervention**

Les ménages identifiés sont prioritairement des locataires dans le parc public ou privé pour lesquels il n'existe aucun dispositif d'accompagnement local ou national ainsi que les propriétaires éligibles au programme «Habiter mieux» sur le volet modification des comportements et des pratiques d'achats. Les travailleurs sociaux du CCAS, le Service Logement de la Ville de Besançon, etc., utiliseront les fichiers d'impayés d'énergie, l'accompagnement global du RSA, pour identifier les ménages et formaliser leur participation via une fiche de liaison. Par ailleurs, les acteurs de ce repérage seront mobilisés et formés avec une ou plusieurs sessions spécifiques.

Puis, les ménages vont bénéficier d'une visite d'expert à leur domicile. L'expert analysera la situation, établira des recommandations dont celles relatives aux éco-gestes, mais également aux pratiques d'achats. Le microcrédit permettra l'achat d'équipements performants. Dans certains cas, de petits travaux seront effectués pour remédier aux petits dysfonctionnements, porteurs de gains et de confort immédiats.

Enfin, les bailleurs publics seront associés à cette démarche afin d'orienter les actions vers les bâtiments non concernés par les programmes de réhabilitation.

Le programme sera évalué en continu et fera l'objet de réajustements si nécessaire, afin de répondre avec efficacité à la problématique.

Par ailleurs, dès l'ouverture du prochain logement témoin «Fontaine-Eco 2» dans le collectif du 13 rue de Bourgogne, planifiée en septembre 2013, des ateliers et des animations pourront être organisés spécifiquement pour ces ménages.

## **2 - Partenariat avec le Grand Besançon**

Ce dossier passe par l'articulation avec les autres collectivités afin de partager les connaissances et les programmes d'interventions. Notamment, une concertation est en cours avec le Grand Besançon, qui possède la compétence logement et dispose de moyens financiers pour orienter les choix de rénovation de l'habitat.

## **3 - Montage financier prévisionnel du plan de lutte contre la précarité et la vulnérabilité énergétiques**

Le plan de lutte contre la précarité et la vulnérabilité énergétique est mis en œuvre pour trois ans de 2013 à 2015 : il est porté par la Ville de Besançon et le CCAS.

### ***Dépenses prévisionnelles :***

1. Coordination entre les intervenants, animation du programme et des acteurs, visites-expert à domicile, mobilisation, pilotage et évaluation du projet : correspondant à l'équivalent de 1,5 ETP dont 0,5 ETP sur des moyens existants

**Ville de Besançon : 180 000 € pour 3 ans**

2. Repérage et identification des ménages : **CCAS de Besançon : contribution à travers la mobilisation de moyens humains (travailleurs sociaux)**

3. Formation et accompagnement des acteurs, travailleurs sociaux, associations de consommateurs :

**Ville de Besançon : 12 000 € pour 3 ans**

4. Equipements des logements :

**Ville de Besançon : 15 000 € pour 3 ans  
CCAS : mobilisation du microcrédit**

**soit un programme Ville de Besançon de 207 000 € sur 3 ans.**

Le coût de l'opération pour la Ville sur la période 2013-2015 est estimé à 207 000 € toutes natures de dépenses confondues. Les dépenses relatives aux prestations seront prélevées sur la ligne 011.020/6042 CS 30900 abondée par Décision Modificative en provenance de la ligne 21.020/2135. 009026 CS 30900 correspondant au Fonds Plan Climat. Par ailleurs, les recettes encaissées au titre des

certificats d'économie d'énergie sur la ligne 77.020/7788.009018 CS 30900 seront réaffectées au programme de lutte contre la Précarité Energétique.

En juillet 2012, la Ville a été retenue dans le cadre d'un appel à projets de l'Etat Certificats d'Economie d'Energie (CEE) volet information et pourrait d'ores et déjà générer des CEE sur le principe : 15€ investis produisent 1 MWh cumac (4,1€ au cours actuel), soit une valorisation potentielle de 56 569€ par un ou des obligés. Les CEE ne sont pas cumulables avec des subventions ADEME.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Union Européenne (FEDER)	51 750 €
Appel à projets Etat CEE	56 569 €
Part Ville de Besançon :	<u>98 681 €</u>
<b>Total</b>	<b>207 000 €</b>

Des subventions seront également sollicitées auprès des partenaires tels que le Département du Doubs, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ce programme,

- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Union Européenne (FEDER), du Département du Doubs, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et de tout autre partenaire potentiel, et de signer les éventuelles conventions à intervenir.

**«M. Philippe GONON** : Le groupe UDI va s'abstenir sur ce point, non pas parce qu'il est contre mais parce qu'il trouve insuffisant les moyens qui sont mis en œuvre pour lutter contre cette précarité énergétique. Je voudrais juste dire quand même que sur les 207 000 € sur trois ans il n'y a que 15 000 € pour les équipements c'est-à-dire 5 000 € par an pour modifier les équipements soit de chauffage, soit de solaire, etc. Je trouve que notre effort est insuffisant et au lieu de mettre 180 000 € dans la coordination des différents intervenants, il aurait été bien de permuter les chiffres et de faire porter l'effort sur l'isolation, sur le chauffage, sur l'eau, etc., etc.

**M. LE MAIRE** : Oui mais là c'est autre chose ; il s'agit de former des travailleurs sociaux, qui vont expliquer après, c'est une action de sensibilisation.

**M. Philippe GONON** : ...12 000 € sur 3 ans pour être formés, ça veut dire 4 000 € par an, c'est totalement insuffisant, me semble-t-il en tout cas !

**M. LE MAIRE** : C'est une formation qui va être faite par le CNFPT. Ce n'est pas avec cela que l'on va aller changer toutes les ampoules chez les personnes en précarité énergétique, isoler les bâtiments, ce n'est pas le rôle de la collectivité. Ce n'est pas cela, c'est le rôle de formation et de détection. Je pense que c'est un très bon programme et je voudrais féliciter la Maîtrise de l'Energie et le CCAS aussi pour cette action qui est faite au niveau de la Ville, au niveau de l'Agglomération, au niveau du CCAS. Les personnes qui sont déjà, on l'a dit tout à l'heure, dans la précarité énergétique ce sont souvent, pour ne pas dire toujours, des personnes en difficultés sociales, et ce sont ceux qui ont déjà beaucoup de mal à payer leur électricité qui ne sont peut-être pas les mieux formés pour lutter là contre, c'est peut-être ceux qui laissent le plus le réfrigérateur avec la porte ouverte, les ampoules à haute consommation d'énergie mal triées... C'est une action de formation qui est mise en place et je trouve que c'est très bien.

**M. Michel OMOURI :** Je vais un peu détailler ce qu'a dit Philippe GONON, à savoir que cette idée d'arriver à maîtriser l'énergie dans les foyers ça date de 2011 déjà, on n'a pas inventé l'eau chaude. Pilotée par l'Agence Nationale de l'Habitat, «Habiter mieux» a profité à environ 20 000 ménages modestes en 2011. Comme le pointent les retours d'expérience des acteurs du programme, le véritable enjeu c'est repérer les personnes en situation de précarité énergétique et réussir à les convaincre d'engager des travaux. Vous comptez uniquement sur les travailleurs sociaux du CCAS pour essayer de repérer les foyers en situation de précarité énergétique ? Pourquoi les travailleurs sociaux du Conseil Général du Doubs ne sont-ils pas sollicités ? Car il vous sera difficile de faire un diagnostic sur les 13 quartiers pour détecter les foyers en situation de précarité énergétique, ça ne suffit pas. Une fois repérés il faudra les convaincre d'engager des travaux de rénovation dont le montant va de 10 000 € à 30 000 € et même avec l'ensemble des aides fiscales appliquées, le montant à la charge des ménages va représenter environ 20 % de l'investissement. Vous pensez que vos 15 000 € vont suffire Monsieur le Maire pour essayer de résorber cette grosse problématique énergétique ? Et pour terminer Monsieur le Maire expliquez-moi, je lis là : dépenses prévisionnelles, vous comptez envoyer des experts pour visiter ces appartements sur diagnostic des travailleurs sociaux ; or Mme DUFLOT annonce des contrats d'avenir pas avant 2015, Monsieur le Maire dites-moi qui va aller dans les foyers en 2013 ?

**M. LE MAIRE :** Je suis désolé de vous le dire mais vous n'avez pas bien compris le dispositif. Vous n'avez vraiment rien compris parce quand vous parlez de 20 000 ou 30 000 € de travaux à faire au niveau des logements, ça c'est le travail des bailleurs sociaux, des propriétaires, ce n'est pas celui de la Ville. Le travail de la Ville cela va être d'intervenir sur de petits équipements, d'aller changer par exemple cette petite pastille au bout de votre robinet pour consommer moins d'eau, aller avec une caméra thermique pour détecter où il y a des fuites, permettre avec un wattmètre de visualiser combien en changeant votre ampoule vous allez faire d'économies avec la conversion en euros par an, c'est cela. Donc je suis désolé de vous le dire et je ne vous le dis pas méchamment mais vous n'avez pas compris ce rapport.

**Mme Nozhat MOUNTASSIR :** Tout d'abord je dirai, contrairement à M. GONON, que nous on est heureux que ce projet puisse aboutir parce que je vous assure qu'on a passé énormément de temps là-dessus. Je tenais à remercier bien sûr la Direction de la Maîtrise de l'Energie, en particulier Mme NORMAND, Nadège TOURDOT et M. Gabriel DE ALMEIDA au CCAS qui nous ont vraiment aidés à ficeler ce projet. C'est un début et par rapport aux autres villes nationales, on est parmi les pionnières comme pour d'autres choses. Pour répondre à M. OMOURI, ce ne sont pas les travailleurs sociaux qui vont résoudre les problématiques. Ils auront une formation pour aider les personnes, pour les sensibiliser, pour les accompagner pour que l'on puisse justement arriver à changer leur comportement mais en aucun cas ce ne sont les travailleurs sociaux qui vont tout faire. Il y aura des gens qui seront formés pour justement aider les personnes en difficulté à faire face, optimiser les dépenses énergétiques, pour les inciter à ne pas trop chauffer l'hiver afin qu'il n'y ait pas des coupures d'électricité, pour les aider à ne pas se surendetter, c'est ça le problème fondamental.

Ensuite, et je demanderai quand même à Benoît de compléter parce que la Ville a beaucoup travaillé sur ce dossier, comment faire face au prix de l'énergie qui va augmenter parce que la précarité énergétique ce sont les familles qui ont des dépenses supérieures à 10 % de leur budget. Vous comprenez, c'est ça en fait notre but et c'est pour cela qu'il faut commencer, même petit. Et on a bien dit que c'était une expérimentation, ça a commencé par 15, là on va l'élargir à 100 personnes. Voilà ce que je voulais vous donner comme informations complémentaires.

**M. Jean-Sébastien LEUBA :** Monsieur le Maire, Chers Collègues, je précise que je n'interviens pas en tant que Conseiller Municipal de la précarité énergétique puisque le retrait de ma délégation est maintenu pour de nouvelles raisons qui me laissent songeur. Je voudrais juste répondre quand même à M. OMOURI sur l'histoire du programme de précarité énergétique de l'UMP. Si on se rappelle bien, on a eu quand même des débats à l'Assemblée Nationale il y a quelques années, des débats très forts sur la libéralisation des prix de l'énergie, sur la concurrence libre et non faussée qui devait amener les budgets énergie des uns et des autres à diminuer et puis finalement on a vu le résultat. Je pense qu'aujourd'hui on est dans une situation d'autant plus critique qu'on a des problématiques énergétiques qui arrivent, problématiques qui sont partagées par tous. Le rapport sénatorial dont on parle qui a été présenté par un député UMP et Apparentés est intervenu. Au sein de la Municipalité, de l'équipe municipale avec Benoît

CYPRIANI on a continué à faire ce qui avait été fait par le passé, ceux qui nous ont précédés, mais en plus, on a engagé des travaux par rapport à la précarité énergétique. Ce n'est pas que ce programme-là, c'est «les familles actives pour le climat» sur lesquelles on a souhaité que toute la population bisontine participe et on a mis en place pour cela des critères sociaux. On a aussi réalisé un nouveau logement qui va être Avenue de Bourgogne et qui est la suite de Fontaine Eco en l'améliorant bien entendu, en travaillant fortement avec le CCAS, en travaillant transversalement. On a travaillé sur la précarité énergétique, je ne reviens pas dessus. Il faut quand même savoir qu'on est lauréat sur ce projet, donc dire aujourd'hui qu'il n'est pas suffisant alors qu'il a été lauréat et cité au niveau national, c'est un peu difficile à entendre.

Et dernier point, je ne veux pas dire que M. GONON c'est «M. plus» mais quand on a lancé les caméras thermiques, il ne me semble pas vous avoir entendu, parce que vous n'étiez pas trop pour ces caméras thermiques. Vous êtes contre ? D'accord. Ces caméras thermiques ont touché sur trois ans 600 personnes ; sur ces 600 personnes il y en a un quart pour ne pas dire 150 qui sont allées dans des structures pour savoir comment améliorer leur logement, comment faire des travaux. 200 personnes ont engagé des travaux chez elles, qui ont développé l'économie locale. Quand je parle de transition énergétique et d'économie verte, aujourd'hui je pense que l'on est dans le bon sens, je pense que l'on avance à grands pas. Et si vous avez mieux ce soir, présentez-nous votre programme de précarité énergétique, on est prêt à travailler dessus. Je n'ai pas vu de délégués UMP en commission nous faire des propositions et je remercie M. GONON de participer à nos réunions de commissions, mais n'hésitez pas à nous faire des propositions.

**M. Michel OMOURI :** On a mis des milliards pour la rénovation urbaine et cette année il n'y en a aucun. Donc on va voir si le dispositif énergétique va être dans les clous de M. HOLLANDE. Simplement Monsieur le Maire je suis inquiet parce que je crois que vous ne lisez pas vos rapports. Vous écrivez Monsieur le Maire des choses qui sont fausses, vous dites que ce sont les bailleurs qui vont être chefs de projets, moi je note que la Ville de Besançon et le CCAS vont mener cette démarche alors si ce sont les bailleurs qui vont faire le boulot, il faut le dire. Simplement je note une chose Monsieur le Maire, dans cette affaire vous êtes bien seul parce qu'aujourd'hui le Conseil Général qui a la compétence du logement ne vous suit pas. C'est cela qui est grave, parce que j'ai vu une étude qui était «habiter mieux», il y a eu récemment un colloque sur cela et je vous le dis parce que ce que j'ai énuméré là c'est le programme «habiter mieux», simplement Monsieur le Maire moi je vous le dis, si vos travailleurs sociaux peuvent couvrir la totalité des quartiers, je vous dis «bravo». Et pour terminer je le dis Monsieur le Maire, ce n'est pas les bailleurs qui vont engager l'équipement des logements, c'est vous qui allez engager ces travaux. Dites-moi Monsieur le Maire quand il va falloir remplacer une fenêtre, une porte, vous pensez que 15 000 € vont suffire ? Vous allez toucher quoi Monsieur le Maire, vous allez peut-être toucher deux foyers «à tout casser». Simplement Monsieur le Maire, vous manquez d'ambition, tout simplement voilà, quand vous lancez quelque chose comme cela, ne jetez pas de la poudre aux yeux, faites les choses réellement.

**M. LE MAIRE :** Mais Monsieur OMOURI vous comprenez quand on vous explique les choses ? Je n'en ai pas le sentiment. On vous a déjà expliqué au moins à trois reprises ce soir que cet argent-là ne servait pas à changer les portes, les fenêtres et vous êtes en train de me demander si je pense qu'avec 15 000 € on va pouvoir changer les portes et les fenêtres ? Excusez-moi de vous le dire -pas méchamment, je fais attention à mes propos- mais vous ne comprenez rien à rien, on vous l'a déjà expliqué trois fois ce soir ! En plus vous mélangez tout, vous voulez faire le savant en me disant : vous n'avez pas la compétence logement. Le Département a un petit bout de la compétence logement, l'Agglomération aussi a une compétence logement et on travaille avec l'Agglomération sur ces projets-là. Alors comment faut-il vous expliquer que ces sommes-là ne servent pas à changer les portes et les fenêtres ? Vous avez compris cela ? Demandez à vos voisins qu'ils vous expliquent. Je crois que tout le monde ici a compris, on ne va quand même pas faire une explication de texte. M. BONNET qui, lui, a compris, lui expliquera à quoi cela sert. Je l'ai dit très clairement et je le répète, ça peut servir à changer un joint de robinet qui coule, une grille d'aération, ces petites choses-là...

**M. Pascal BONNET :** Je vous avais déjà dit que j'avais compris et que j'allais répondre. Donc je vais passer à la suite. Je pense que Michel OMOURI a raison sur le fait que quand vous présentez le rapport comme un programme expérimental de lutte contre la précarité ou la vulnérabilité énergétique, on peut supposer que la Ville a une forte ambition...

**M. LE MAIRE** : Elle l'a !

**M. Pascal BONNET** : ...et cette ambition en terme de financements se limite à la détection des familles concernées. Après vous nous dites que l'essentiel du financement des travaux relèvera des bailleurs sociaux. Michel OMOURI vous a posé une question aussi : a priori avec les sommes concernées pour ce qui est de la détection, le CCAS ne sera pas en mesure de faire la détection de toutes les familles et donc il y a le souci que d'autres moyens soient mis en oeuvre pour cette simple détection. Après pour les travaux bien entendu ce sera essentiellement les bailleurs. Est-ce que vous êtes en situation à l'heure actuelle de nous dire combien Grand Besançon Habitat dont la ville est assez proche est en mesure de mettre pour ces travaux ?

**M. Philippe GONON** : Comme personne ne viendra à ma défense, je vais me défendre moi-même. Je reprends simplement vos chiffres. En 6 ans on est passé de 100 000 à 560 000 €, ce sont vos chiffres d'impayés et Benoît CYPRIANI m'a expliqué en commission que c'était presque essentiellement des impayés EDF, à 80 % si mes souvenirs sont bons... A partir du moment où la cause est déjà déterminée, elle est précise la cause, on sait que c'est la facture électrique et on sait ce qu'il faut faire pour la diminuer. Quand on parle d'un plan de lutte contre la précarité et la vulnérabilité, ça veut dire qu'il faut agir sur une facture essentiellement EDF... mais si ! Alors ce n'est pas la peine de sortir ces chiffres-là, ça ne permet pas d'identifier précisément la cause des problèmes et d'autre part d'en tirer les bonnes conséquences en application de mesures qui sont sur le fond je le dis, bonnes, mais à mon sens insuffisantes. Ce n'est pas une ambition négative de dire, il faudrait faire un peu plus dans un monde où vous rappelez vous-même que le rapport sénatorial dit que les coûts énergétiques vont augmenter de 50 % d'ici 2020. Le problème, il est non seulement actuel mais il va s'aggraver.

**M. Christophe LIME** : Je suis quand même très très surpris que la droite libérale demande une intervention publique pour réguler le marché. C'est quand même assez intéressant ce que vous êtes en train de nous dire. Vous dites que la Ville, les collectivités ne mettent pas suffisamment d'argent alors que le débat que vous nous déroulez depuis des mois et des mois c'est : moins d'interventions publiques, moins d'impôts, moins de fonctionnaires, etc. C'est exactement ce que vous êtes en train de nous dire ! Vous êtes en train de faire le reproche à la collectivité de ne pas mettre suffisamment d'argent dans des zones privées, dans des zones privées, c'est-à-dire une intervention publique que d'habitude vous contestez d'une façon formidable puisque vous considérez que c'est le marché qui doit tout réguler et, qu'à partir du moment où le marché ne régule pas tout, il faut que l'on arrive à trouver un certain nombre de solutions. Vous avez raison sur le fait de dire que c'est déjà la facture la problématique, sauf que tous ceux qui viennent de s'exprimer, vous nous avez dit, il y a dix, quinze ans et Sébastien LEUBA l'a rappelé tout à l'heure, vous nous avez expliqué que l'ouverture des marchés allait faire baisser les tarifs. Vous avez signé des traités au niveau européen en nous disant que les monopoles c'était fini, c'était ringard les monopoles de l'électricité et du gaz. Et y avait des accueils partout, dans toutes les cités où étaient donnés un certain nombre de renseignements aux usagers, parce que ce n'est pas nouveau cette politique d'économie. Je travaille dans une entreprise où il y a vingt cinq ans il y avait des conseillers en énergie qui allaient gratuitement, vous m'entendez, gratuitement rencontrer des usagers, tout particulièrement ceux qui étaient en précarité énergétique pour leur proposer exactement ce que l'on va faire aujourd'hui. Et je ne conteste pas le fait de le faire aujourd'hui, je dis que ce n'est pas à la collectivité de le faire, que c'est normalement à ceux qui ont de l'argent et que quand on prend 61 milliards -c'est marqué à l'intérieur du rapport- de balance commerciale déficitaire au niveau de l'énergie je rappelle que les trois grands groupes français : Total, Gaz de France et EDF ont 15 milliards de bénéfices et que personne ne remet en cause aujourd'hui ces 15 milliards de bénéfices, ça ne pose aucun problème à qui que ce soit parce que l'ouverture des marchés que vous avez souhaitée, que vous avez appelée de vos vœux les plus sincères en disant -c'est cela qu'il faut faire- voilà le résultat. Je vais vous donner quelques chiffres. Il reste aujourd'hui chez GDF Suez un accueil physique en France, un seul accueil physique en France. En quatre ans la politique d'ouverture des marchés de la privatisation a cassé la relation avec l'ensemble des usagers. Aujourd'hui quand on fait des coupures pour impayés elles sont payantes et d'une façon extrêmement importante parce qu'il faut faire payer toutes les prestations, et l'année dernière il a fallu l'intervention d'organisations syndicales pour baisser le prix d'une coupure impayée de 85 €. On fait des coupures pour impayés aujourd'hui à 100 € ; cela veut dire que lorsque l'on a coupé un usager pour 100 €, lorsque l'on va lui remettre le gaz, on lui fait payer 85 € tout de suite c'est-à-dire l'équivalent de sa dette. Et

aujourd'hui il faut revenir sur des organisations qui ont fait la démonstration de leur efficacité pendant un certain nombre d'années et nous appelons aujourd'hui sur les factures d'EDF et des autres qui n'ont absolument aucune différence, on est bien d'accord à part 2 ou 3 % sur l'abonnement y compris pendant une ou deux années pour vous faire sortir du tarif réglementé. Mais je vais vous donner une autre information parce que pour l'instant c'est les usagers domestiques qui en prennent «plein la tronche». 80 % d'augmentation des prix du gaz depuis la privatisation, 30 %...

**M. Philippe GONON** : ...je trouve scandaleux qu'un...

**M. LE MAIRE** : Monsieur GONON vous n'avez pas la parole !

**M. Christophe LIME** : Monsieur GONON il va falloir que vous appreniez la politesse. Je ne vous ai jamais coupé la parole depuis que vous êtes dans ce conseil municipal, j'aimerais bien que vous ayez la même politesse Monsieur GONON. On est d'accord ? J'ai autant le droit de parler que vous, et vous avez le droit autant que moi de parler. C'est la deuxième fois ce soir que je suis interpellé. Monsieur GONON vous ne me faites absolument pas peur ! Vous pouvez dire tout ce que vous voulez, vous ne m'impressionnez pas et j'aurai le courage de vous répondre quelles que soient les interrogations que vous pourrez avoir et ce n'est pas vous aujourd'hui qui allez me faire taire Monsieur GONON ! Est-ce que l'on est bien clair par rapport à cela ? Vous ne m'avez pas bien écouté, ce n'est pas une stigmatisation de telle ou telle entreprise puisque ce sont toutes les entreprises maintenant qui sont sur le secteur privé et vous n'avez pas bien entendu, vous n'avez pas voulu entendre ce que j'ai dit. Ce que je conteste c'est que ces entreprises maintenant sont gérées comme des entreprises privées que les autres sont gérées exactement de la même façon et qu'elles n'ont pas fait leur démonstration d'une grande efficacité à l'intérieur du marché mais je vais aller dans votre sens...

**M. LE MAIRE** : Je suis d'accord avec toi mais est-ce que l'on peut revenir au sujet ?

**M. Christophe LIME** : Ecoutez-moi jusqu'au bout. J'ai dit qu'aujourd'hui c'était les usagers domestiques qui prennent au niveau des factures avec des coupures pour impayés mais je vais vous donner une autre information très rapide. Dans deux ans, en 2015, les tarifs réglementés vont tomber et vous savez Monsieur GONON, qui est très attaché aux entreprises, que la moitié des entreprises sont encore sous le tarif réglementé, tout particulièrement les petites et les moyennes entreprises et qu'elles ont bien fait de ne pas le quitter parce qu'elles ont aujourd'hui des tarifs qui sont en-dessous. En 2015, tous les tarifs réglementés, si la loi est programmée et continue comme cela, seront interdits. Cela veut dire que des entreprises qui ont fait le choix de rester au tarif réglementé, vous entendez, ce n'est pas le tarif d'EDF GDF, le tarif réglementé, vont être mises en difficulté y compris demain sur leur compétitivité puisque vous le savez très bien un des apports de la compétitivité en France est le prix de l'énergie, bas tout particulièrement sur l'électricité et le gaz qui permettait de pouvoir maintenir un certain nombre d'emplois. Donc ce que connaissent aujourd'hui les usagers domestiques et sur quoi on est en train de travailler, c'est demain les entreprises qui vont le connaître. Mais Monsieur OMOURI, c'est demain l'ouverture du marché avec le côté libéral qu'on est en train de remettre en cause et c'est pour cela que l'on a voulu intervenir sur le fait de dire qu'il faut prendre le mal là où il est et non pas les conséquences.

**M. LE MAIRE** : Je ne suis pas en désaccord avec Christophe LIME et je partage l'analyse qui a été faite mais simplement, dans un souci d'objectivité, ça s'adresse aussi aux membres de la majorité, je ne souhaite pas que ce conseil municipal devienne un lieu où l'on s'exprime très longuement car on ne va plus s'en sortir, même si le propos de Christophe LIME est juste. Je tiens à dire d'ailleurs que la Ville de Besançon n'a pas cédé aux sirènes de la déréglementation lorsque c'était possible puisque nous sommes toujours dans le tarif réglementé. Mais les choses ont effectivement bien changé. Il y a trente cinq ans, quarante ans, mon beau-père qui travaillait aussi à EDF, était conseiller en énergie mais quel était son travail ? Il conseillait d'acheter un congélateur, un deuxième frigo, une cuisinière avec des plaques électriques pour consommer de l'énergie ! Je partage l'inquiétude de mon ami Christophe LIME mais je sais bien que la campagne électorale va arriver et je répète que je n'accepterai pas que l'on fasse cette campagne ici. Il y a d'autres endroits pour s'exprimer. Avec vous nous devons gérer la ville jusqu'en mars 2014.

**Mme Marie-Noëlle SCHOELLER :** Je voudrais simplement redire le rôle du CCAS, sa place dans le dispositif. Il va de soi que les travailleurs sociaux ne vont pas parcourir toute la ville pour aller voir tous ceux qui sont en précarité énergétique. Il s'agit simplement que parmi les personnes qu'ils suivent, et notamment ceux qui sont en impayés d'énergie, et j'y reviendrai, ces travailleurs sociaux lorsqu'ils vont chez les gens, puissent faire les premiers constats de base et appeler, d'où la somme qui vous semble petite, la logistique du CCAS pour faire des travaux tout petits que ne viendra faire aucune entreprise, exemple changer une grille, changer un joint, des choses aussi simples que cela mais qui n'empêche, contribuent à augmenter les factures. Donc ce travail du CCAS s'insère dans une politique auprès des personnes en situation précaire. Il n'a pas pour objet de traiter toute la précarité énergétique de la ville. Concernant les impayés d'énergie qui augmentent, bien sûr c'est une préoccupation. Quel est le travail du CCAS ? Ce n'est pas de payer les impayés d'énergie, c'est de pouvoir intervenir très rapidement dans les deux mois à partir du deuxième non-paiement de façon à ce que les gens ne se mettent pas dans une spirale de dette trop importante, c'est de pouvoir intervenir très vite auprès du fournisseur d'énergies pour dire «OK voilà comment il peut résoudre son problème dans les 2, 3, 4, 5 mois qui viennent pour se remettre à flots». Voilà et donc je le rappelle il s'agit de petits travaux pour le CCAS qui ne seront jamais faits par une entreprise qui ne va pas se déplacer pour cela. Quant aux bailleurs, tout simplement nous nous sommes rapprochés d'eux, pourquoi ? Pour connaître leur plan de réhabilitation de façon à ce que nous travaillions en cohérence. Ce n'est pas la peine que les uns commencent, que les autres finissent, donc si nous nous sommes rapprochés d'eux c'est pour savoir dans quel ordre ils vont travailler afin de le faire en cohérence avec eux.

**M. Benoît CYPRIANI :** Un certain nombre de questions ont été posées. En fait si je me permets de faire la synthèse, une des questions est : comment repérer les personnes en situation de précarité énergétique. Cela serait trop facile de penser que c'est par la facture d'impayés d'énergie. On le sait, on l'a dit il y a en gros 3 000 situations d'impayés d'énergie EDF à Besançon mais ça ne veut pas dire qu'une personne qui n'a pas payé son électricité est en situation de précarité énergétique. La précarité énergétique, Nozhat l'a dit, c'est quand on paye plus de 10 % de ses revenus pour l'énergie donc il y a des personnes qui sont en situation de précarité énergétique mais qui ont payé leur électricité et leur énergie car elles ont considéré que c'était une priorité. Il y a d'autres personnes qui ont peu de consommation d'énergie par rapport à leurs revenus mais qui ont préféré dépenser leur argent différemment en payant le loyer d'abord, elles ont peu de revenus de toute façon, ce sont quand même souvent des personnes vulnérables qui sont dans ces situations. Donc cela serait trop facile de penser qu'on les «repérera», par la facture. Aussi le rôle des travailleurs sociaux est là, important, c'est de séparer un peu, en fonction de l'analyse du budget, ceux qui sont en précarité énergétique des autres, ça c'est la première chose. Deuxième chose, quels sont les moyens d'action ? Alors sur la facture elle-même il y a la loi BROTTES qui a été votée et qui a introduit des bonus et des malus et des tarifs sociaux. C'est un premier pas, certainement insuffisant pour le problème mais c'est un premier pas ; c'est la première fois qu'on voit la question de ce point de vue-là. Certains élus ont posé la question des moyens d'intervention sur les bâtiments. Il me semble que vous êtes chacun, pour tous ceux qui ont posé des questions, membres du conseil communautaire de l'Agglomération du Grand Besançon et à ce titre-là vous avez voté d'une part le plan climat, deuxièmement le PLH, le Plan Local de l'Habitat et troisièmement vous avez voté un certain nombre de délibérations relatives à ces points-là dont une qui indique les moyens que l'Agglomération a accordés au plan climat pour intervenir sur la rénovation du bâti. Je vous rappelle que vous avez voté à ce titre 3,5 millions d'euros sur 3 ans pour rénover le bâti donc on n'en est pas aux 15 000 €, on en est à 3,5 millions d'euros. Ne cherchez pas dans vos rapports du conseil mais dans ceux de la CAGB et ces 3,5 millions d'euros se répartissent en direction de trois populations différentes : les bailleurs sociaux, les propriétaires occupants qui sont eux aussi soutenus par l'ANAH, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, et puis enfin les propriétaires bailleurs.

La démarche que l'on vous propose là est une démarche qui passe dans l'autre sens. Plutôt que de s'adresser aux propriétaires, qu'ils soient sociaux ou privés, elle s'adresse aux occupants des appartements ou des maisons pour leur venir en aide directement. Et les 15 000 € dont il a été question c'est effectivement pour éventuellement changer les ampoules et tous les autres exemples qu'a donnés Marie-Noëlle. Il y aura une personne qui fera le déplacement une fois que les personnes auront été détectées par les travailleurs sociaux et qui viendra discuter d'énergie avec ces personnes-là, car on sait qu'en travaillant sur les gestes quotidiens, en remplaçant les ampoules etc., on arrive à 150 € minimum

d'économie par an, 150 € ce n'est pas rien quand on voit le budget des personnes concernées, donc il va y avoir un vrai travail de médiation et pas seulement de l'argent à apporter aux propriétaires. M. OMOURI avait parlé d'or dans sa première intervention en disant que le vrai enjeu c'était le repérage. Il a dit une deuxième chose qui était fort sensée c'est qu'il faudrait associer les travailleurs sociaux du Conseil Général et là, nous y sommes bien sûr tout à fait favorables et nous comptons bien travailler avec le Conseil Général et c'est déjà démarré.

Je comptais aussi remercier Jean-Sébastien LEUBA parce que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on travaille sur ce dossier, pour son implication et ses conseils, bien que sa délégation lui ait été retirée, il continue à s'investir sur ce dossier.

Et puis en conclusion, je suis heureux de constater que la précarité énergétique dont il y a un ou deux ans, personne ne savait de quoi il s'agissait, suscite un tel intérêt, puisqu'on en a débattu pendant plusieurs dizaines de minutes.

**M. LE MAIRE :** Alors quels sont ceux qui sont contre ce rapport ? Qu'ils lèvent la main. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 2. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 6 mai 2013.*